

# Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	<a href="#">2023/2742(RSP)</a>	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Liban		
Sujet 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux		
Zone géographique Liban		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
13/06/2023	Débat en plénière		
12/07/2023	Résultat du vote au parlement		
12/07/2023	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0279/2023</a>	Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2742(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		<a href="#">B9-0323/2023</a>	05/07/2023	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B9-0324/2023</a>	05/07/2023	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B9-0325/2023</a>	05/07/2023	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B9-0326/2023</a>	05/07/2023	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B9-0327/2023</a>	05/07/2023	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B9-0328/2023</a>	05/07/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0279/2023</a>	12/07/2023	EP	Résumé

# Résolution sur la situation au Liban

---

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Liban.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et The Left.

Pour rappel, la situation actuelle au Liban est extrêmement alarmante en raison des crises politique, économique, sociale, financière et sanitaire, et de l'état de délabrement des institutions. L'inflation des prix de l'électricité, du gaz et de l'eau a culminé à près de 600% en juin 2022. La majorité de la population libanaise vit dans la pauvreté et les autorités ne parviennent pas à garantir le droit de chacun à un niveau de vie suffisant, y compris le droit à l'alimentation.

Le 15 mai 2022, des élections législatives ont eu lieu au Liban, à l'issue desquelles le Hezbollah et ses alliés ont perdu leur majorité au Parlement et Najib Mikati a été désigné une nouvelle fois par une majorité pour former un nouveau gouvernement, mais il n'y est pas parvenu en raison d'un blocage politique. La situation a perduré jusqu'à l'expiration du mandat du président Michel Aoun, laissant le gouvernement intérimaire de Mikati à la tête du pays.

En outre, trois ans après l'explosion du port de Beyrouth, l'enquête nationale sur les causes qui l'ont provoquée a été activement entravée, en grande partie en raison de l'abus de pouvoir exercé par des acteurs politiques, notamment le Hezbollah, ses alliés, le ministre de la justice et le procureur général.

Le Parlement estime que la situation actuelle du Liban est due aux acteurs politiques de la classe dirigeante et aux partis illégalement armés qui entravent le processus démocratique et constitutionnel et demande leur désarmement. Il a appelé l'élite politique libanaise à assumer sa part de responsabilité dans la situation actuelle du pays.

Le Parlement libanais est invité à élire un président dans les plus brefs délais afin de commencer à s'attaquer aux crises politique, économique, sociale, financière et sanitaire, ainsi qu'à l'effondrement des institutions. Le Parlement regrette le second report des élections municipales, qui contribue à l'aggravation de l'impasse politique et au dysfonctionnement des institutions de l'État. Il a exhorté le ministère libanais de l'intérieur et des municipalités à s'engager à organiser les élections municipales dans les six prochains mois. Il a également invité les autorités libanaises à demander le déploiement d'une mission d'observation des élections ou d'une mission d'experts électoraux bien avant les élections. La Commission et les États membres sont invités à fournir une assistance technique et financière pour garantir que les élections se déroulent de manière équitable et transparente. La responsabilité d'allouer le budget nécessaire aux élections incombe au gouvernement.

La résolution demande à l'UE proposer au Liban le déploiement d'une «mission de conseil administratif intégral de l'Union» afin de répondre au besoin urgent de pallier la déliquescence accélérée de l'administration publique et des services de base en élaborant un plan d'action et en apportant le soutien nécessaire en la matière.

Le Parlement a appelé le gouvernement libanais à mettre en œuvre rapidement des réformes cruciales en matière de gouvernance, d'économie et de finances, qui sont essentielles à la reprise politique et économique. Les principaux domaines d'intervention sont la réglementation crédible des secteurs économiques, tels que l'électricité, et l'adoption d'amendements à la loi libanaise sur le secret bancaire afin de débloquer l'aide macrofinancière internationale. Le Parlement a souligné la nécessité de poursuivre les réformes du système judiciaire afin de garantir son indépendance, d'empêcher toute ingérence politique et d'éradiquer l'impunité institutionnalisée.

Reconnaissant l'urgence de lutter contre l'insécurité alimentaire et les crises énergétiques, le Parlement a souligné la nécessité de solutions durables. Il a appelé à une aide humanitaire directe alignée sur les recommandations de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En outre, le Parlement a souligné l'importance de soutenir les agriculteurs, les travailleurs agricoles et la production alimentaire locale, tout en plaidant pour des investissements dans les infrastructures d'énergie renouvelable dans le pays.

En ce qui concerne la situation des réfugiés, le Parlement a souligné que les conditions ne sont pas encore propices au retour volontaire et dans la dignité des réfugiés des zones de conflit en Syrie. La vulnérabilité de la population réfugiée au Liban est reconnue et le Parlement a appelé à un financement adéquat et prévisible pour les agences travaillant avec les réfugiés.

Le Conseil est invité à appliquer des sanctions ciblées contre tous ceux qui portent atteinte au processus démocratique et électoral dans les institutions libanaises, ceux qui sont impliqués dans de graves malversations financières et ceux qui font obstruction aux enquêtes sur la corruption ou à l'enquête nationale sur l'explosion du port de Beyrouth ou à une prochaine mission d'enquête internationale, et à saisir leurs avoirs dans l'UE.

Le Parlement a également demandé à l'UE d'ajouter le Hezbollah dans son intégralité et le Corps des gardiens de la révolution islamique à sa liste d'organisations terroristes interdites.